

---

# Sécurité Sociale

---

## Salaires : Relancer la négociation

□ Depuis l'application de nouveaux textes sur la négociation salariale, à la Sécu, les années se suivent et se ressemblent : **Si globalement, contrairement au passé, les augmentations de salaires se font plus régulières, c'est à chaque fois à l'issue d'un véritable marathon...**

□ Cette année, la situation est paradoxale : Après avoir obtenu 0,6 % au 1<sup>er</sup> mars et 0,4 % au 1<sup>er</sup> juillet, la CFDT a poursuivi son action, à travers les RPN programmées, mais aussi par des rencontres bilatérales avec l'Employeur. Avec les excédents constatés dans chaque Caisse nationale, nous le savons, il est **largement possible de procéder à une troisième augmentation de la valeur du point, ou à l'attribution d'une prime, voire aux deux.**

□ L'Employeur, lors de ces rencontres comme lors des RPN, nous a semblé acquis au principe d'une nouvelle mesure salariale. La Tutelle elle-même nous avait indiqué lors d'un rendez-vous, en août 2006, que la situation serait meilleure en 2007, et que la répartition des gains de productivité pourrait être posée. Il ne restait plus qu'à concrétiser...

□ Cette négociation, qui devait à priori se poursuivre dans de bonnes conditions, **a été stoppée net cet été, par des arbitrages interministériels sans rapport avec la négociation Sécu!** Il est vrai que le calendrier de nos négociations chevauchait les annonces gouvernementales sur les déficits cumulés de l'Etat et de l'Assurance maladie...

**Voici donc les salariés Sécu investis de la double mission de partager la rigueur faite aux fonctionnaires, tout en participant activement au redressement de la Sécu !**

□ **La CFDT n'accepte pas cette situation.** Nous poursuivons donc nos démarches pour débloquer la situation injuste infligée aux salariés de l'Institution, dans trois directions :

➔ **Nous rencontrerons, avant fin septembre, le Ministère,** pour exiger le respect des accords signés dans la Sécurité sociale ; Les arbitrages ne doivent se faire qu'en fonction de ces seuls accords, et non en fonction d'autres considérations politiques ;

➔ **Nous poursuivrons nos échanges avec l'employeur** afin d'examiner les moyens d'améliorer encore les mécanismes de rémunération dans l'Institution (mesures générales, points de compétence, parcours professionnels, intéressement) ;

➔ **Nous participerons à l'intersyndicale programmée d'ici fin septembre,** afin d'explorer avec toutes les fédérations les possibilités de recours et d'initiatives communes.

Paris, le 11 09 07